

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 106 (1961)
Heft: 12

Artikel: La structure militaire et les forces armées de l'OTAN
Autor: Montfort
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-343080>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

Rédaction-Direction : Colonel-brigadier Roger Masson

Rédacteur-Adjoint : Colonel EMG Georges Rapp

Administration : Lt-colonel Ernest Büetiger

Editeurs et expédition : Imprimeries Réunies S. A., av. Gare 39, Lausanne
(Tél. 23 36 33 — Chèq. post. II 5209)

Annonces : Publicitas S. A., succursale, rue Centrale 15, Lausanne

ABONNEMENT : Suisse : 1 an Fr. 14.— ; 6 mois Fr. 8.—

Etranger : 1 an Fr. 17.— ; 6 mois Fr. 9.—

Prix du numéro : Fr. 1.50

La structure militaire et les forces armées de l'OTAN

INTRODUCTION

Dans une précédente étude — notre résumé de l'ouvrage *L'Avenir de l'Alliance Atlantique*¹ — nous concluons en disant qu'en cas de conflit notre politique traditionnelle devrait très vraisemblablement nous jeter dans les bras de l'OTAN. En effet, nous ne nous voyons guère faire cavalier seul dans un conflit général où nous serions envahis, en butte à des opérations terrestres ou aéroportées, comme aussi dans le cas où nous serions « simplement » soumis à des lancements de fusées, atomiques ou non, provenant de bases situées hors de notre territoire ou à des bombes à hydrogène ou atomiques lancées d'avions.

Le Conseil fédéral, dans son message à l'Assemblée fédérale du 30 juin 1960 sur l'Organisation des troupes, n'a-t-il pas exprimé l'avis qu'« il est fort probable que jamais la Suisse ne sera à elle seule un objectif de guerre isolé et qu'elle ne pourrait que faire partie au contraire d'un théâtre d'opéra-

¹ R.M.S., numéros des mois d'août et de septembre 1961.

tions s'étendant à la majorité des pays européens ou même à des contrées plus vastes » ?

Comme on sait, d'autre part, d'où vient la menace de guerre dans l'actuelle constellation politique et qu'on connaît la doctrine des deux partis, on ne voit pas le bloc occidental se livrer à une agression contre la Suisse.

Compte tenu enfin qu'il a toujours été admis que nous deviendrions l'allié du parti opposé à notre agresseur, il convient que nos officiers soient éclairés — dans notre jargon militaire nous disons « orientés » — sur l'Alliance Atlantique puisque, que nous le voulions ou non, nous faisons virtuellement partie de cette « défense » et que, automatiquement, nous serions incorporés dans le dispositif ouest en cas de conflit généralisé, sinon du point de vue politique, en tout cas sous l'angle stratégique.

Notre précédente étude sur « L'Avenir de l'Alliance Atlantique » fournit déjà nombre d'informations, mais il semble cependant utile de revenir d'une manière un peu plus détaillée, comme aussi plus dépouillée, sur la **structure militaire et les forces armées de l'OTAN**. C'est ce que nous allons essayer de faire sur la base d'une documentation qui nous a été obligeamment fournie par le *Service de l'information de l'OTAN*¹. Nous pourrons ensuite suivre avec aisance et facilité — dans d'éventuelles études ultérieures et dans la presse quotidienne — les événements et les modifications qui surviendraient dans l'Alliance Atlantique.

LA STRUCTURE MILITAIRE DE L'OTAN

Le **Comité militaire** est l'autorité militaire supérieure de l'OTAN. Il est composé des chefs d'état-major des pays membres, l'Islande mise à part puisque ce pays, n'ayant aucune organisation militaire de défense, il ne peut être représenté que par une personnalité civile. Le Comité militaire

¹ Palais de Chaillot, Paris (16^e).

se réunit régulièrement, au moins deux fois par an, à Paris. Sa présidence est exercée, à tour de rôle pour un an, par un représentant de chacune des nations, selon l'ordre alphabétique anglais.

La tâche de ce comité consiste à faire des recommandations et à donner son avis sur des questions militaires relatives à l'Atlantique Nord. Il prépare également les directives militaires générales destinées aux échelons subordonnés.

Pour lui permettre de siéger sans intermittence avec des pouvoirs effectifs, chacun des chefs d'état-major désigne un remplaçant militaire permanent. Ces derniers constituent un comité militaire qui siège, en session continue, à Washington.

C'est le **Groupe permanent** qui comprend les représentants des chefs d'état-major de la France, du Royaume-Uni et des Etats-Unis.

Organe exécutif du Comité militaire, le Groupe permanent, dont la présidence est assurée à tour de rôle par chacun des trois pays pendant trois mois; est chargé de la haute direction stratégique des forces alliées de l'OTAN dont nous parlerons plus loin. A ce titre, les commandants supérieurs de l'Alliance, que nous allons énumérer, sont responsables devant lui.

Il a aussi pour tâche — dans le dessein d'assurer la défense coordonnée de la zone du Traité de l'Atlantique Nord — d'unifier les plans de défense préparés par les Commandements de l'OTAN et le Groupe stratégique régional Canada-Etats-Unis.

Pour assurer la liaison entre les autorités civiles et militaires de l'Alliance, le Groupe permanent est représenté auprès du Conseil de l'OTAN à Paris¹ par un général doté d'un état-major interallié dont les officiers sont désignés à tour de rôle par les pays membres.

Le Groupe permanent a également sous sa juridiction une série d'importants comités techniques qui siègent dans les différentes régions de l'OTAN, et le Collège de l'Alliance installé à Paris.

¹ Voir *R.M.S.*, numéro du mois d'août 1961, page 372.

La zone couverte par le Traité de l'Atlantique Nord (voir carte et organigramme) est répartie, compte tenu de facteurs tant géographiques que politiques, entre 3 commandements suprêmes et 1 groupe stratégique régional qui sont :

- le **Commandement suprême allié en Europe** ;
- le **Commandement de l'Atlantique** ;
- le **Comité de la Manche et le Commandement de la Manche** (considérés comme formant un tout) ;
- le **Groupe stratégique régional Canada-Etats-Unis**.

L'organisation de ces commandements est suffisamment souple et les liaisons entre eux sont assez étroites pour leur permettre, en cas de guerre, de s'appuyer mutuellement et de déplacer rapidement les moyens terrestres, navals et aériens nécessaires pour faire face aux diverses situations que la Communauté Atlantique peut avoir à affronter.

Quant aux forces dont disposent les nations membres, elles comprennent celles qui sont affectées dès le temps de paix à l'OTAN et dont nous allons parler, les forces dont l'affectation est prévue et les forces qui restent sous commandement national.

Examinons maintenant les différents commandements que nous venons de citer.

Le **Commandement suprême allié en Europe** (SHAPE)¹ a un secteur qui s'étend de l'Afrique du Nord au cap Nord, tandis que sa « profondeur » va de la frontière orientale de la Turquie et du Rideau de fer à l'Atlantique, à l'exception du Royaume-Uni, du Portugal et de l'Algérie dont la défense incombe à leurs forces nationales respectives².

Le Commandant suprême allié en Europe (SACEUR)³ est actuellement, comme on le sait, le général Lauris Norstad (Etats-Unis) qui dispose, notamment, d'un adjoint « Air » et

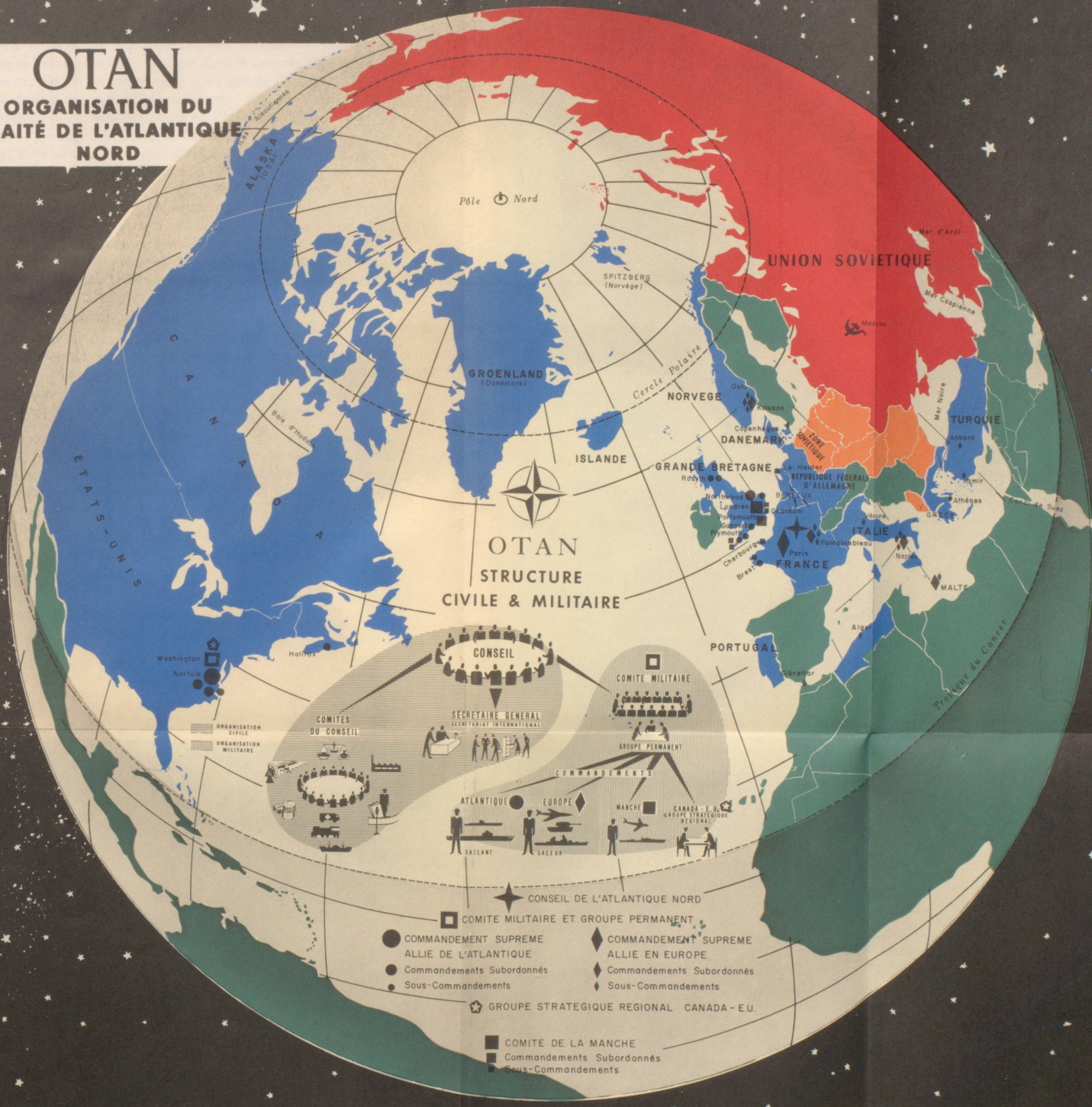
¹ Supreme Headquarters of the Allied Powers in Europe.

² Il convient, semble-t-il, d'attirer l'attention du lecteur sur le fait que, d'après l'Organisation Atlantique, la défense de l'Algérie incombe à l'Armée française. Mft.

³ Supreme Allied Commander in Europe.

OTAN

ORGANISATION DU TRAITÉ DE L'ATLANTIQUE NORD



d'un adjoint « Mer ». Son QG est à Rocquencourt, dans la région parisienne.

La mission de SACEUR est de défendre contre toute attaque les nations alliées situées dans la zone de son commandement. En temps de guerre, il dirigerait dans cette même zone toutes les opérations terrestres, navales et aériennes. Toutefois, la défense des zones de l'intérieur de ces différents pays — y compris la Corse, la Sardaigne et la Sicile — comme aussi celle des eaux territoriales, relève des autorités nationales qui en sont responsables, le Commandant suprême allié conservant cependant toute autorité pour y effectuer les opérations nécessaires, conformes à sa mission. La question de la défense des eaux territoriales mise à part, il faut comprendre le terme « défense des zones de l'intérieur » non comme une action contre un ennemi extérieur, mais comme une intervention contre un ennemi intérieur, soit, par exemple, des opérations de maintien de l'ordre dont la conservation demeure une affaire nationale.

Il va de soi que SACEUR a en temps de paix toutes les attributions nécessaires à la préparation de sa mission de guerre : l'organisation et l'entraînement de ses troupes, la préparation et la mise au point des plans de défense.

Quatre commandements lui sont subordonnés :

— *Le Commandement Nord-Europe* ((QG : Kolsaas, Norvège) qui dispose de 3 divisions environ : Danemark 1 division, Norvège 1 division et 1 division allemande dans le Schleswig-Holstein, auxquelles il faut ajouter quelques éléments navals.

— *Le Commandement Centre-Europe* (QG : Fontainebleau) qui dispose de 21 $\frac{1}{3}$ divisions environ, soit :

Allemagne	7 divisions (3 mot., 2 bl., 1 aérop., 1 mont.; 12 sont prévues)
Belgique	2 divisions
Canada	$\frac{1}{3}$ de division (1 brigade)

France	4 divisions (dont 1 bl., plus éléments bl. ; 2 ont été ramenées d'Algérie en France)
Grande-Bretagne	3 divisions
Pays-Bas	2 divisions
Etats-Unis	5 divisions (dont 1 bl., plus la valeur de 3 br. bl.) ¹
Luxembourg	1 groupement tactique

— *Le Commandement Sud-Europe* (QG : Naples) qui dispose de 24 divisions environ, soit :

Italie	7 divisions (dont 1 bl.)
Turquie	12 divisions
Grèce	5 divisions
Portugal	pas de forces permanentes à la disposition de l'OTAN

— *Le Commandement Méditerranée* (QG : Malte) qui dispose des forces navales alliées de Méditerranée et de leurs bases.

Le Commandement de l'Atlantique s'étend du Tropique du Cancer à l'océan Arctique, et des côtes d'Afrique et d'Europe (y compris le Portugal mais à l'exclusion de la Manche et des îles Britanniques) aux eaux territoriales de l'Amérique du Nord.

Son commandant (SACLANT)² est l'amiral Jerauld Wright (Etats-Unis) dont le QG est à Norfolk, Virginie.

La mission de SACLANT consisterait en guerre à assurer la sécurité de tout l'océan Atlantique, en protégeant ses voies maritimes et en interdisant son accès à l'ennemi.

Mais, contrairement à SACEUR, SACLANT — pour faciliter l'exposé nous sacrifions à la mode et nous adoptons ce

¹ Les journaux et la radio nous ont appris les mesures de renforcement prises, dès le mois de juillet 1961, par les Etats-Unis — à la suite des événements de Berlin — pour renforcer leurs forces d'Allemagne. Mais ces mesures, qui permettraient à la longue d'organiser 2 divisions de plus, dit-on, ne changent pas grand-chose à l'énorme disproportion qui existe entre les forces en présence dans les deux blocs. Chacun le sait et nous le rappellerons encore plus loin.

² Supreme Allied Commander Atlantic.

jargon devenu courant dans l'OTAN — ne dispose pas, en temps de paix, de moyens affectés en permanence à son commandement. Au moment d'une guerre, ces moyens comprendraient surtout des forces navales, cela va de soi, mais aussi des forces terrestres et aériennes basées à terre.

Trois commandements sont subordonnés à SACLANT :

- *La Zone occidentale de l'Atlantique* (QG : Norfolk, Virginie)
- *La Zone orientale de l'Atlantique* (QG : Northwood, Angleterre)
- *Le Commandement de la flotte d'intervention de l'Atlantique* (QG : Norfolk)

Le **Comité de la Manche** et le **Commandant de la Manche** sont les organes militaires de l'OTAN affectés à cet important bras de mer. Le premier, qui constitue l'autorité suprême pour cette région et relève du Groupe permanent, est composé des chefs d'état-major navals de la Belgique, de la France, des Pays-Bas et du Royaume-Uni ou de leurs représentants. Sous sa direction opère un **Commandement de la Manche** — un commandement qui lui est *conjoint* — et qui est exercé par le *Commandant en chef Allié de la Manche* et le *Commandant en chef Allié des Forces aéronavales de la Manche*. Le premier est le vice-amiral Sir Manley Power (RU¹) et le second le maréchal de l'air Sir Bryan V. Reynolds (RU).

Leur mission serait d'exercer le contrôle maritime de leur zone et d'en interdire l'approche à l'ennemi, ainsi que de protéger les voies de communication par mer et de fournir un appui aux opérations conduites par SACLANT et SACEUR.

Le **Groupe stratégique régional Canada-Etats-Unis**, qui recouvre la zone de l'Amérique du Nord, dresse et propose au Comité militaire, par l'intermédiaire du Groupe perma-

¹ Faut-il rappeler que RU signifie Royaume-Uni de Grande-Bretagne ?

ment, les plans de défense de la région Canada-Etats-Unis. Il se réunit alternativement à Washington et à Ottawa.

* * *

Tout en restant insuffisantes — et à ce propos on se rapportera à l'avis pertinent du général Carpentier¹ — les *Forces armées de l'OTAN* ont plus que quadruplé ou même quintuplé depuis 1950 et leur efficacité s'est considérablement accrue, en particulier en ce qui concerne la puissance du feu — notamment atomique — le potentiel en effectifs, en armes et en matériels, la stratégie commune. Il convient de le relever.

Le maintien d'un équilibre entre les besoins militaires et les ressources économiques des pays membres est basé sur un *examen annuel*. Il permet à l'Alliance de dresser le bilan des progrès réalisés dans la constitution de ses forces et d'obtenir un programme militaire coordonné, équilibré, partant un meilleur rendement des ressources.

Un effort a été porté sur la standardisation des matériels et sur l'échange d'informations relatives aux techniques de fabrication.

Dans le domaine de l'infrastructure, des progrès considérables ont été réalisés. Il existe actuellement, par exemple, plus de 160 aérodromes utilisables par des avions à réaction. Dans celui des télécommunications, près de 45 000 km. de lignes terrestres, de câbles sous-marins et de circuits radio sont venus progressivement doubler le réseau civil. Du côté des carburants, dont on sait le rôle qu'ils jouent dans la guerre moderne, les pipe-lines et les réservoirs se sont multipliés.

LE CONCEPT STRATÉGIQUE DE L'OTAN

Il convient, semble-t-il, de préciser sommairement le *concept stratégique de l'OTAN* en relevant d'abord que la politique de défense de l'Alliance est semblable à celle de

¹ R.M.S. du mois d'août 1961, pages 374 et suivantes, notamment pages 380 à 382.

notre pays ; il importe, n'est-il pas vrai, de le souligner. Elle consiste, en effet, à éviter la guerre en faisant nettement comprendre à l'agresseur éventuel qu'elle ne paiera pas. Le concept qui en découle a abouti à l'adoption d'une stratégie qui cherche à protéger les territoires et les peuples de l'Alliance, aucun repli majeur des Forces armées n'étant de prime abord envisagé.

Nous ne nous arrêterons pas à la définition — devenue classique et bien connue de nos lecteurs — de « l'épée et du bouclier », et nous nous bornerons à noter que l'OTAN entend être prête à mener de front deux actions distinctes mais complémentaires :

- Une *contre-offensive nucléaire* lancée par les forces aériennes stratégiques — les puissants éléments du « Strategic Air Command » des Etats-Unis et du « Bomber Command » du Royaume-Uni, l'un et l'autre sous commandement national, mais adaptés aux besoins de l'OTAN — avec le soutien des forces aériennes et navales dont dispose l'OTAN. Ce qui implique l'utilisation de toutes les armes à longue portée quelles qu'elles soient : bombes, engins téléguidés et balistiques, missiles et toutes autres armes nouvelles dont on pourrait disposer.
- La *défense avancée des fronts terrestres et maritimes de la zone OTAN*. Ce qui signifie la défense de tout le territoire allié et non pas ce que l'on a appelé une défense « périphérique », c'est-à-dire le retrait presque immédiat, accompagné d'opérations faibles ou localisées et suivi d'une libération plus tardive des zones préalablement évacuées. Tous les textes officiels des services de l'Alliance précisent ce point sur lequel il faudra revenir.

Il convient de mentionner encore un dernier facteur important : les Alliés sont résolument déterminés — nous citons là une résolution déjà connue mais qu'il faut répéter — à utiliser leurs armes nucléaires. On sait du reste ce qu'il adviendrait si l'OTAN, dans une guerre conventionnelle, renonçait à

employer les armes nucléaires. Le général Carpentier, bien placé pour faire une appréciation de situation¹ puisqu'il a commandé les forces terrestres du secteur Centre-Europe, estime que l'issue d'un conflit où les Soviétiques n'utiliseraient que des forces classiques et où les Alliés adopteraient la même attitude ne fait pas de doute : c'est une guerre perdue d'avance et la submersion de l'Europe continentale sous la marée humaine soviétique, pour le simple motif de la disproportion des forces. Nous allons nous en rendre compte en nous basant sur les chiffres mêmes du Service de l'information de l'OTAN.

LA MENACE SOVIÉTIQUE

D'après les estimations, approximatives on le conçoit, qui ont pu être faites, l'effectif numérique des *Forces armées soviétiques et de celles des Etats satellites* est resté sensiblement constant depuis 1947 ; à noter cependant un accroissement de la mécanisation et une modernisation du matériel.

Sur les 175 divisions en ligne actuellement (1959), 65 sont des divisions mécanisées. Le nombre de divisions des pays satellites, qui avait presque doublé depuis 1947 en s'élevant au chiffre de 75, est maintenant (1959) de 60 par suite du désarmement des forces hongroises et des tendances à la modernisation qui permet de réduire les effectifs tout en augmentant la puissance du feu.

L'Union soviétique, l'Allemagne de l'Est et les pays satellites de l'Europe Orientale ont environ 6 millions d'hommes sous les drapeaux, dont 4,5 millions dans les forces terrestres. Un programme d'instruction rigoureux maintient leur état de préparation à un niveau élevé.

Les réductions d'effectifs annoncées par l'Union soviétique et portant sur 2 140 000 hommes à fin 1958 sont incontrôlables et rien ne prouve, jusqu'à présent, qu'elles aient été effectuées. Au demeurant, le potentiel soviétique resterait très élevé, même si ces réductions avaient été réalisées.

¹ Voir *R.M.S.*, numéro d'août 1961, pages 380 et 381.

Le « fer de lance » soviétique est constitué par 20 divisions stationnées en Allemagne Orientale et comprenant des divisions blindées dotées de chars et de canons automoteurs ; elles peuvent être immédiatement suivies d'une soixantaine d'unités d'armée stationnées dans les pays satellites de l'Europe Orientale et dans les régions occidentales de l'U.R.S.S.

En outre, le système de mobilisation soviétique fait l'objet d'exercices périodiques et un mois après le jour d'une mobilisation effective, les forces terrestres du bloc soviétique comprendraient environ 400 divisions.

* * *

Par souci de précision, nous avons recoupé les renseignements de l'OTAN sur les forces soviétiques par ceux de « L'Informateur de la Quinzaine » et par les indications de l'« Institute for Strategic Studies », « The Military Balance 1960 ».

Les chiffres sont les mêmes puisqu'il est question, dans ces derniers documents, de 175 divisions, dont 55 mécanisées, 20 blindées et 9 aéroportées.

* * *

Avant de parler des forces aériennes, nous ne pouvons nous retenir d'exprimer l'étonnement que l'on éprouve à constater la sérénité avec laquelle l'OTAN, dans son information, constate la disproportion énorme qui existe entre ses forces armées et celles des Soviets, dans le domaine classique et terrestre. Un effort ne devrait-il pas être fait pour renforcer le « bouclier » ? Qu'on ne nous dise pas qu'il est impossible. La Suisse, à elle seule, mettrait sur pied un nombre d'unités d'armée égal, sinon supérieur, aux 21 $\frac{1}{3}$ divisions du Secteur Centre-Europe.

Et il sera bien permis de se demander si l'OTAN ne se paye malheureusement pas de mots en déclarant, comme on l'a lu plus haut, qu'on est bien décidé à assurer la *défense*

« de tout le territoire allié et non pas ce que l'on a appelé une défense « périphérique », c'est-à-dire le retrait presque immédiat, accompagné d'opérations faibles ou localisées et suivi d'une libération plus tardive des zones préalablement évacuées ». Dans le Secteur Centre-Europe, par exemple, peut-on vraiment réaliser cette intention avec $21 \frac{1}{3}$ divisions ? « Défendre, c'est tenir. »

* * *

Quant aux *forces aériennes*, la disproportion des moyens entre l'OTAN et les Soviets, pour être moins forte, n'en est pas moins sensible, mais, pour ne pas lasser le lecteur par des énumérations toujours arides, nous aborderons directement la comparaison, le bilan.

Les effectifs numériques de l'aviation russe — d'après le Service de l'information de l'OTAN — ont été constants au cours des dernières années. Ils se sont stabilisés à 20 000 appareils environ.

Ces chiffres correspondent approximativement à ceux qui figurent dans « L'Informateur de la Quinzaine » et aux indications de l'« Institute for Strategic Studies » 1960 qui donnent en outre la répartition suivante par catégories : 1200 bombardiers stratégiques, 5000 bombardiers tactiques, 13 000 chasseurs intercepteurs, 2000 avions de transport (total 21 200).

Aux effectifs russes, il faut ajouter 2900 appareils des pays satellites, en majeure partie des chasseurs.

En admettant ces chiffres, il faut encore relever que le potentiel aérien soviétique s'est accru par la mise en service d'appareils à réaction.

Pour en terminer avec l'aviation, ajoutons que l'existence des avions à réaction modernes ayant fait surgir les exigences que l'on sait en ce qui concerne les aérodromes, on admet que l'Union soviétique a amélioré ceux qu'elle possédait, en a construit d'autres et qu'elle dispose maintenant d'une structure de base adéquate pour ses opérations aériennes.

Avant d'en finir avec la puissance militaire soviétique et de reprendre l'étude de l'Alliance Atlantique, il faut encore dire brièvement ce que l'OTAN pense de *la marine*, des *stocks nucléaires* et des *engins téléguidés* de son adversaire éventuel.

La *marine russe*, qui est actuellement la deuxième du monde, s'est accrue considérablement depuis la seconde guerre mondiale et on admet que son potentiel augmente de jour en jour. La menace qu'elle représente est due en particulier à ses sous-marins (plus de 500 dont la moitié au moins du type océanique) et à ses capacités de pose de mines.

Pour ce qui est des *stocks nucléaires et des engins téléguidés* au sujet desquels il est impossible de donner des chiffres, même approximatifs, il est admis que le bloc soviétique a réussi à constituer des stocks importants de bombes nucléaires et qu'il pourrait lancer des attaques d'envergure sur nombre d'objectifs, même sur les centres industriels d'importance vitale du continent nord-américain. Son attitude, les essais multipliés dont la presse nous parle abondamment, ne peut que renforcer cette opinion.

L'ENTRAÎNEMENT DES FORCES ARMÉES

Pour maintenir les forces armées de l'OTAN dans un état de préparation à la guerre satisfaisant et pour favoriser l'esprit de coopération entre nationalités différentes, des exercices internationaux sont organisés à intervalles réguliers par les Commandants suprêmes en Europe, ou de l'Atlantique, ou par les Commandants en chef de la Manche, en liaison avec les gouvernements membres.

Il existe deux catégories d'exercices :

- Les exercices d'état-major, analogues en somme à ceux que nous avons en Suisse. Ils sont désignés par l'indicatif CPX, abréviation de leur nom anglais : « Command Post Exercise ».
- Les manœuvres internationales qui comprennent différents types d'exercices selon qu'elles se déroulent sur un

plan limité — elles sont alors organisées par les commandants subordonnés — ou au contraire à travers la zone de l'OTAN — elles sont alors dirigées par les Commandants alliés suprêmes et par les Commandants en chef de la Manche. Chacune de ces séries de manœuvres reçoit un nom spécifique. On se souvient avoir lu dans la presse les noms des exercices « Full Play », « Clear Line » et plus près de nous, cette année même, « Chekmate I et II ». Tandis que Chekmate I était un exercice normal d'instruction impliquant une activité considérable parmi les éléments des trois armes à travers toute la zone OTAN en Europe, « Chekmate II » était un exercice de la région Sud du Commandement allié en Europe, d'une durée de dix jours. Il comprenait un pont aérien et des exercices tactiques consécutifs en Turquie, pour un groupement aéroporté de l'armée américaine ainsi que pour des forces de complément; en particulier des éléments grecs, italiens, turcs et anglais.

* * *

Liddell Hart, dans la *Revue de défense nationale* d'avril 1960, étudie précisément la question du « bouclier » sous l'angle de l'entraînement, de l'instruction.

« Pour avoir — dit-il — quelques chances de repousser une attaque par surprise, le « bouclier » de l'OTAN doit être composé de divisions extrêmement mobiles, toujours prêtes à l'action immédiate et très entraînées. C'est une folie d'imaginer que cela soit possible avec des forces servant à court terme, leurs effectifs fussent-ils doublés ou triplés. Cette mission ne peut être remplie que par une armée de métier ou de conscription à long terme. Deux années de service sont un minimum. Il serait préférable, et probablement plus économique, que la totalité des divisions du « bouclier » soient formées entièrement d'hommes servant à long terme ». Et l'auteur prétend que 26 divisions de métier tiendraient en échec 40 divisions soviétiques ! ?

Cette appréciation péjorative à l'égard de la qualité des forces de l'OTAN est très certainement exagérée. Liddell Hart a appartenu à une armée de métier : celle de la Grande-Bretagne qui a longtemps pratiqué ce système et qui l'a réintroduit, comme on sait. Son jugement semble entaché de parti pris à l'égard des armées de conscription. Que doit penser l'éminent écrivain militaire d'une armée dite de milice, comme la nôtre ?

* * *

Sans quitter le domaine de l'instruction, il faut encore dire quelques mots du *Collège de défense de l'OTAN* dont nous avons cité le nom plus haut.

Créé en 1951 sur la proposition du général Eisenhower, alors Commandant suprême allié en Europe, le Collège de défense de l'OTAN, installé à Paris dans les bâtiments de l'Ecole Militaire, reçoit des auditeurs recrutés parmi les officiers des trois armes et des fonctionnaires des administrations civiles de l'OTAN. La plupart d'entre eux ont le grade de colonel, de lieutenant-colonel ou un rang équivalent.

Les sujets des cours sont variés : organisation et buts de l'OTAN ; principaux facteurs militaires, économiques, politiques, sociaux et psychologiques qui jouent un rôle dans la défense commune ; problèmes concernant la préparation et le commandement des forces de l'Alliance en prévision d'une guerre ; structure et méthodes de travail des organismes et des états-majors de l'OTAN.

La durée des cours est de 23 semaines. A leur départ du Collège, nombre d'auditeurs sont affectés à des postes OTAN ou à des postes nationaux en relation avec l'Alliance.

CONCLUSION

Nous ne chercherons pas à dissimuler que nous avons fait en bonne partie cette étude « à coups de ciseaux » dans la documentation qui a été obligeamment mise à notre disposi-

tion par le Service de l'information de l'OTAN. Mais comment faire autrement ? Il importait que nos lecteurs, nos officiers, fussent orientés sur l'Alliance. Nous ne pouvions faire mieux, semble-t-il, que de citer certains textes officiels de l'OTAN.

Toutefois, nous n'avons pu résister à l'idée de comparer les moyens de l'Alliance avec ceux qu'on estime à la disposition de son adversaire éventuel. Et la comparaison n'est évidemment pas très rassurante.

Il reste l'arme atomique — comme le dit si pertinemment le général Carpentier¹. C'est le seul espoir de l'Occident ! ? On en est là !

Dans des études ultérieures, nous pourrions suivre les développements éventuels de l'Alliance Atlantique pour l'information de nos officiers. Toujours dans l'idée que si la guerre éclate — le « miracle » de 1914-1918 et surtout de 1939-1945 ne se reproduisant pas — nous tomberions dans les bras de l'OTAN et qu'il vaut mieux pour cela connaître son organisation, sa force et ses faiblesses. Un homme averti en vaut deux, dit le proverbe.

Colonel-divisionnaire MONTFORT

L'Ecole militaire de notre armée²

Ce qu'elle fut, ce qu'elle est, ce qu'elle doit devenir

Cette année, la Section des sciences militaires de l'Ecole polytechnique fédérale a pu fêter ses 84 ans d'existence. C'est le 26 octobre 1877 que le Conseil fédéral décidait la

¹ R.M.S., numéro du mois d'août 1961, page 381.

² Nous sommes heureux de publier cette étude du colonel EMG CUÉNOUD qui, depuis de nombreuses années, s'est acquis de grands mérites dans la direction de la *Section des sciences militaires* de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich. (Réd.)